



HAL
open science

Les différents niveaux d'intégration du “ rocheux ” dans la DHFF : un défi partagé pour son évaluation réglementaire, le réseau Natura 2000 et le projet Life Marha

Thibaut de Bettignies, Juliette Delavenne

► To cite this version:

Thibaut de Bettignies, Juliette Delavenne. Les différents niveaux d'intégration du “ rocheux ” dans la DHFF : un défi partagé pour son évaluation réglementaire, le réseau Natura 2000 et le projet Life Marha. Les habitats rocheux intertidaux et subtidaux des façades Manche - Mer du Nord - Atlantique, OFB; MNHN, Nov 2022, Brest, France. mnhn-04267714

HAL Id: mnhn-04267714

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04267714>

Submitted on 2 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les différents niveaux d'intégration du « rocheux » dans la DHFF : un défi partagé pour son évaluation réglementaire, le réseau Natura 2000 et le projet Life Marha

de Bettignies T.^{1,2*}, Delavenne J.¹

¹ PatriNat (OFB-MNHN-CNRS), Paris, France.

² Laboratoire Ecologie Fonctionnelle et Environnement (CNRS, UT3, INPT), Castanet-Tolosan, France.

Les « habitats » rocheux pour la DHFF (art. 2 et Annexe)

La Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF) vise le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable les habitats naturels d'intérêt communautaire (HIC) listés en Annexe de la directive (art.2). Ainsi, la définition des habitats rocheux selon la DHFF en France métropolitaine est conditionnée par la liste des HIC, leur présence dans les eaux françaises et leur interprétation nationale. Un manuel d'interprétation européen (European Commission, 2013) cadre leur définition à l'échelle européenne, mais n'est pas suffisamment explicite pour permettre leur identification et délimitation sur le terrain. Afin de palier à ces lacunes, un récent rapport explicite désormais leur interprétation nationale avec des définitions nationales plus étayées et des critères d'identification opérationnels (de Bettignies et al. 2021).

En France métropolitaine, on considère comme « habitats rocheux » principalement deux habitats d'intérêt communautaire, à savoir :

- *Récifs* (code UE : 1170)
- *Structures sous-marines causées par des émissions de gaz* (code UE : 1180)

L'habitat *Récifs* comprend tous les récifs d'origine géogénique ou biogénique se trouvant sur substrats durs ou meubles, sous influence marines càd submergés, exondés à marée basse ou humectés par les embruns – à l'exception des *Structures sous-marines causées par des émissions de gaz*. Les étages depuis le supralittoral jusqu'à l'abyssal sont donc couverts par cette définition. Pour les récifs d'origine géogénique, ceci concerne tous substrats durs immobiles hors événements extrêmes, mais peut inclure des fractions plus grossières entre 10 et 64 mm si des communautés caractéristiques de substrat dur s'y développent. Pour les récifs d'origine biogénique, toutes les concrétions y sont incluses à l'exception des bancs coquilliers et des bancs de maërl (couverts par d'autres HICs) (de Bettignies et al. 2021).

L'habitat *Structures sous-marines causées par des émissions de gaz* est particulier et a été observé que récemment en France dans un secteur restreint au sud du golfe de Gascogne entre 140 - 220 m de profondeur. Il a été découvert lors de campagnes d'exploration en

2013 dans le sud du golfe de Gascogne (Pierre et al., 2017). Ces structures carbonatées sont issues du relargage de méthane (biogénique ou thermogénique) et d'activités microbienne anaérobie qui permettent l'oxydation du méthane et favorise la précipitations de ces carbonates authigènes (de Bettignies et al. 2021).

D'après leur définition les HIC marins peuvent se superposer, c'est-à-dire qu'une zone sur le terrain peut correspondre à plusieurs HIC. L'habitat *Récifs* peut ainsi se superposer avec les habitats *Grottes sous-marines submergées ou semi-submergées*, *Estuaires*, *Lagunes côtières* et *Grandes baies et criques peu profondes* mais aucune superposition n'est possible avec l'habitat *Structures sous-marines causées par des émissions de gaz* (de Bettignies et al. 2021).

Evaluation réglementaire (art. 17)

les États Membres doivent évaluer et déclarer tous les 6 ans l'état de conservation de certaines espèces et habitats d'intérêt communautaire, tout en précisant leurs tendances (art. 17) – le prochain rapportage étant en 2025. L'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire repose sur l'application des critères d'évaluation fixés par la Commission Européenne (Bensettiti & Puissauve, 2015 ; Hébert & de Bettignies, in. prep.). Dans la région biogéographique Atlantique marine les HIC 1170 et 1180 ont été respectivement évalués « défavorable-inadéquat » et « inconnu ». L'évaluation pour le *Récifs* a été rendu possible grâce aux dispositifs réglementaires DCE-Benthos – macroalgues intertidales et DCE-Benthos – macroalgues subtidales (complétés par le dire d'expert), mais de fait n'inclut pas le *Récifs* du circalittoral et du bathyal. Des travaux sont en cours pour évaluer le circalittoral côtier rocheux dans le DCE-Benthos (Derrien-Courtel pers. com.) et établir un bilan des connaissances sur les habitat rocheux du bathyal (Van den Beld et al. in. prep.). Un travail plus conséquent doit être initié prochainement par Ifremer sur le 1180 pour mieux cartographier et caractériser cet habitat.

Réseau de site Natura 2000 (art. 3)

Pour assurer le maintien/rétablissement des HIC dans un état de conservation dit « favorable », un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé « Natura 2000 », doit être établi. Chaque État membre contribue à la constitution de Natura 2000 en fonction de la représentation, sur son territoire, des types d'habitats naturels (art. 3). Sachant la découverte récente du 1180, aucun site n'a été pour l'instant désigné pour couvrir cet enjeux écologique mais les travaux en cours permettront de proposer un périmètre d'intérêt qui sera soumis au ministère en charge de l'écologie. L'habitat *Récifs* est lui mieux couvert par le réseau Natura 2000 puisque 73 sites ont été désignés pour cet habitat sur la Façade Manche - mer du Nord – Atlantique, qui permet ainsi de couvrir entre 20 à 40 % de la superficie de *Récifs*. Cependant des lacunes résiduelles persistent dans le réseau pour suffisamment prendre en compte la diversité et la variabilité du *Récifs* profonds (de Bettignies et al. 2022). Des extensions sont en cours pour lever une

partie de ces insuffisances au niveau du Plateau de Rochebonne et du Canyon d'Athos au sud du talus du golfe de Gascogne (de Bettignies et al. 2022).

Code de l'Environnement et Transposition de la DHFF (art. 6.1)

L'article R.414-11 du Code de l'environnement - qui est la transposition dans le droit français de l'article 6.1 de la DHFF - impose d'évaluer dans les sites du réseau Natura 2000, l'état de conservation des enjeux écologiques (habitats et espèces) pour lesquels les sites ont été désignés (Delavenne & de Bettignies, 2022). Cet état doit être renseigné dans les documents d'objectif (DOCOB) pour chaque site Natura 2000 afin de pouvoir orienter les prises de décisions en vue de la gestion des sites. Pour répondre aux obligations nationales, la production de méthodes d'évaluation à l'échelle des sites Natura 2000 est par conséquent primordiale. Un guide méthodologique explicite désormais le contexte réglementaire et les paramètres à prendre en compte lors de l'établissement de méthodes d'évaluation (Delavenne & de Bettignies, 2022). A travers le projet Life Marha, des méthodes d'évaluations sont en cours de construction sur différents habitats rocheux comme les « forêts de gorgones », les « champs de blocs du médiolittoral » et les « récifs corraliens du bathyal » pour permettre d'améliorer l'évaluation de l'état de conservation du *Récifs* depuis l'échelle d'un site Natura 2000 (art. 6.1) jusqu'à l'échelle dite biogéographique pour le rapportage réglementaire (art. 17).

Conclusion

Les « habitats » rocheux pour la DHFF

- *Récifs* : tous les étages bathymétriques avec forte diversité d'habitats rocheux
- *Structures sous-marines causées par des émissions de gaz* : habitat « particulier »
- Inclusion des habitats rocheux dans plusieurs HIC marins

Evaluation réglementaire

- Pas de programme de surveillance DHFF, mais évaluation possible *via* DCE-Benthos
- Biais de l'évaluation : médiolittoral et infralittoral à dominance algale
- Améliorations prévues à la prochaine évaluation en 2025

Réseau de site Natura 2000

- Pas de site pour l'habitat *Structures sous-marines causées par des émissions de gaz*
- Globalement bonne couverture du *Récifs*, notamment grâce à l'extension au large
- Lacunes résiduelles du *Récifs* profonds mais extensions en cours

Code de l'Environnement et Transposition de la DHFF

- Mise à disposition d'un Guide méthodologique pour l'évaluation à l'échelle site
- Développement de méthodes d'évaluation dans le cadre du projet MARHA

Bibliographie

Bensettiti F. & Puissauve R. (2015) Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats–Faune–Flore en France. Rapportage « article 17 ». Période 2007–2012. MNHN–SPN, MEDDE, Paris, 204 pp.

de Bettignies T., La Rivière M., Delavenne J., Dupré S., Gaudillat V., Janson A.-L., Lepareur F., Michez N., Paquignon G., Schmitt A., de Roton G. & Toison V. (2021) Interprétation française des Habitats d'Intérêt Communautaire marins. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), Paris, 58 pp.

de Bettignies T., Poupart T., Guichard B., Claro F., Chabrolle A., Mauger G., Eloi D., Labach H. & Souquière A. (2022) Expertise scientifique sur la cohérence du réseau Natura 2000 en mer, en réponse aux demandes de la Commission Européenne. PatriNat (OFB/CNRS/MNHN), Paris, 29 pp. + annexes.

Delavenne J. & de Bettignies T. (2022) Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000. Guide méthodologique. PatriNat (OFB/CNRS/MNHN), Paris, 37 pp.

European Commission (2013) Interpretation manual of European Union habitats. EUR 28. European Commission, DG Environment, 146 pp.

Hébert C. & de Bettignies T. (in. prep.) Évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats marins : méthodologie et résultats (2013-2018). PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), Paris, 53 pp.

Pierre C., Demange J., Blanc-Valleron M.M. & Dupré S. (2017) Authigenic carbonate mounds from active methane seeps on the southern Aquitaine Shelf (Bay of Biscay, France) : evidence for anaerobic oxidation of biogenic methane and submarine groundwater discharge during formation. *Continental Shelf Research*, 133: 13-25.

van den Beld I., de Bettignies T., Janson A.-L., Fabri M.C., Menot L., Lartaud F., Le Bris N., Paguignon G., Robert A. & Boyé A. (in. prep.) Bilan des connaissances sur les habitats rocheux des écosystèmes profonds et évaluation de l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire Récifs.